

À

ÉTUDE DIPLOMATIQUE

SUR LA

GUERRE DE CRIMÉE

(1852 à 1856)

PAR UN ANCIEN DIPLOMATE

TOME SECOND



ST. PÉTERSBOURG

LIBRAIRIE DE LA COUR IMPÉRIALE H. SCHMITZDORFF
(Charles Røttger)

1878

À

ÉTUDE DIPLOMATIQUE
SUR
LA GUERRE DE CRIMÉE

CHAPITRE PREMIER

DEPUIS LA DÉCLARATION DE GUERRE
JUSQU'A L'ACCEPTATION DES QUATRE POINTS
(1854)

Les puissances occidentales n'attendaient que de connaître l'issue de la mission du comte Orlov et des pourparlers de Vienne pour répondre à nos interpellations quant à l'attitude qu'elles avaient l'intention de prendre dans la mer Noire.

Les déterminations du cabinet de Vienne devaient donc influencer sur cette réponse.

Si l'Autriche et avec elle la Prusse et l'Allemagne se décidaient à une neutralité armée imposante, nul doute que l'attitude des puissances occidentales ne se fût modifiée. L'Angleterre surtout était, nous l'avons dit,

peu disposée à se jeter dans une alliance avec la France qui l'eût mise en collision avec l'Allemagne.

L'échec de la mission du comte Orlow décida ces deux cours. Leur réponse entraîna la rupture de nos rapports diplomatiques avec elles.

Ce n'était pas encore la guerre. Le cabinet de Vienne contribua à faire franchir à la situation ce dernier pas.

Les termes dans lesquels il rendit compte aux cours occidentales des ouvertures du comte Orlow et des motifs de son refus étaient tellement accentués contre nous que les cabinets de Londres et de Paris ne pouvaient plus douter du concours de l'Autriche.

Le cabinet de Vienne fit plus encore. Le 23 février, lord Cowley écrivait à son gouvernement : « Le comte de Buol assure à M. de Bourqueney que si l'Angleterre et la France fixent un délai pour l'évacuation des Principautés, délai dont l'expiration serait le signal des hostilités, le cabinet de Vienne est prêt à soutenir cette sommation. »

Ainsi, l'initiative de cette sommation vint de l'Autriche.

Conséquent avec lui-même, le cabinet de Vienne invita son représentant à Saint-Pétersbourg à l'appuyer.

La même démarche fut demandée à la Prusse. M. de Manteuffel répondit d'abord au ministre d'Angleterre que le roi n'y objecterait pas, mais que Sa Majesté ne

prendrait pas une part active aux hostilités en cas de refus par la Russie.

Une instruction donnée au ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg pressait, en effet, le cabinet impérial de considérer les dangers auxquels la paix du monde serait exposée par un refus, et ajoutait que la responsabilité de la guerre retomberait sur nous.

On voit la nuance qui séparait les deux cours allemandes.

Elle se dessina plus nettement par la démarche que firent à Vienne les cours occidentales pour amener un traité à quatre qui, engageant l'action des grandes puissances, eût offert à la Russie un obstacle infranchissable et rendu probablement la guerre impossible.

C'était une conséquence naturelle du point de départ de cette conférence de Vienne qui s'était constituée par le protocole du 5 décembre 1853. Elle venait de faire acte de solidarité par un nouveau protocole daté du 2 février par lequel les trois plénipotentiaires déclaraient qu'ils avaient examiné nos contre-propositions en réponse aux ouvertures de la Porte, et les avaient trouvées tellement différentes des principes posés par la conférence qu'ils ne croyaient pas pouvoir les transmettre à la Porte.

Il ne restait donc plus qu'un dernier pas à franchir pour que la conférence devint une coalition, et les cours occidentales étaient logiques en y invitant les puissances germaniques. La Prusse refusa sa signature. Quant à l'Autriche, elle venait déjà de nous témoigner

son mauvais vouloir. En transmettant nos contre-propositions à la conférence, elle les avait accompagnées de la déclaration qu'elle les jugeait *inadmissibles*. Quand on lui proposa un traité formel, elle trouva que les stipulations n'en étaient pas assez explicites, et demanda qu'on y introduisît une clause qui rendrait impossible pour la Russie *le retour au statu quo d'avant la guerre*.

Ainsi, l'initiative des exigences toujours croissantes qui allaient aggraver pour nous les conditions de la paix partait encore de l'Autriche.

Quoi qu'il en soit, la sommation nous avait été adressée par les deux cours maritimes dans des termes péremptoires excluant toute réciprocité. Nous y avons répondu par un silence qui avait été considéré comme un refus.

En nous déclarant la guerre, les cabinets de Londres et de Paris s'efforcèrent d'en rejeter sur nous la responsabilité, et d'établir la solidarité des quatre grandes puissances.

La Prusse et l'Autriche crurent devoir expliquer leur position par des articles officiels. Le cabinet de Vienne reconnaissait la sommation fondée en droit, quoique dure par la forme. Il avait adhéré et adhérerait encore aux principes posés par l'Angleterre et la France. Il avait jusqu'ici cherché à concilier les intérêts généraux avec les devoirs de son amitié pour la Russie. Mais en présence de la déclaration de guerre, il consulterait ses propres intérêts et prendrait les mesures